



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme numéro 215

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2012, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : « Projet du règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme numéro 215 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 novembre 2012 à **19 h**, au 794, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, dans la petite salle du centre communautaire. Durant cette assemblée, le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet du règlement # 335 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 14 h 30, il est également disponible sur le site internet de la municipalité.

Résumé du projet de règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme # 215 afin d'introduire les enjeux reliés aux éoliennes

Objet: Dans plusieurs municipalités du Québec, les demandes d'implantation d'éoliennes vont en s'accroissant, notamment en ce qui a trait à l'implantation de parcs éoliens et de petites éoliennes domestiques. La municipalité de Saint-Julien considère qu'elle doit se préoccuper de l'implantation possible de parcs éoliens sur son territoire et de l'utilisation de plus en plus accrue des petites éoliennes et de leur intégration dans le paysage naturel et bâti, par l'intégration de dispositions relatives à ces types d'éoliennes dans ses règlements d'urbanisme.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 9 **novembre 2012**.

Réjean Gouin

Directeur général, secrétaire trésorier